

Une fondation pour



Le Coin Bleu

032 932 22 35 lecoinbleu.ch

Une fondation pour Le Coin Bleu !

Introduction

Les activités du Coin Bleu n'ont eu de cesse de se développer au cours des années écoulées, tant par la croissance des magasins de seconde main que par la mise en place d'ateliers professionnels, avec un objectif omniprésent : proposer des solutions par des mesures pour aider à la réinsertion professionnelle et sociale d'intégration pour prévenir l'exclusion de la personne humaine.

L'équipe dirigeante a entamé depuis un certain temps une réflexion autour de l'adéquation entre la structure actuelle d'hébergement de ses activités, via l'Association de la Croix-Bleue locloise, et la meilleure plateforme pour en assurer la pérennité ainsi qu'un développement stable et harmonieux. C'est sur ces bases que le projet de création d'une Fondation « Le Coin Bleu » est né et c'est dans cette perspective que nous sollicitons aujourd'hui l'appui de différents acteurs pour permettre sa mise en place.

Des aspects techniques...

La fondation est régie en Suisse par le Code civil et est une personne morale. Sa création nécessite certaines démarches formelles et incontournables notamment concernant l'acte authentique de fondation, la détermination de son but - qui sera dans la lignée de l'esprit et des activités déployés par Le Coin Bleu - et de son capital initial. La création est sujette à l'agrément d'un organe de surveillance – ASSO en Suisse occidentale – avec laquelle les bases du projet ont déjà été discutées. Une telle structure comporte bien des avantages pour le projet, que ce soit sa nature à but non lucratif, sa très probable qualification d'utilité publique ou encore sa résilience face à des changements fondamentaux non désirés par ses fondateurs dans sa nature ou son existence (illimitée).

Un conseil de Fondation, formé de membres non employés par la fondation, préside à la destinée d'une telle structure. Sur la base de sondages initiaux, plusieurs personnes de différents horizons et aux compétences reconnues et variées, ont positivement répondu à la possibilité de faire partie de ce conseil, notamment M. Yannick Vial, professionnel du domaine RH, Madame Séverine Bero, bénévole depuis plus de 10 ans dans différentes structures de réinsertion et Monsieur Jérémy Orsat, économiste d'entreprise spécialisé RH. Un conseil de Fondation de 3 à 5 membres, inscrits au registre du commerce avec signature à deux, nous paraît la structure la plus adéquate à ce stade.

Bien qu'aucune disposition légale ne régisse le montant du capital initial pour une fondation, en pratique, et sur la base de nos discussions initiales avec l'organe de surveillance, un montant de CHF 50'000 est nécessaire. Ce montant doit permettre à la fondation d'atteindre son but, en fournissant un capital suffisant au départ, et aussi à faire face aux frais initiaux de création et de mise en place. Tout montant récolté dans le cadre de la réunion du capital initial sera versé sur un compte bloqué auprès d'une banque locale – tel que détaillé plus loin. Ces fonds ne seront libérables qu'en cas de création de la Fondation Le Coin Bleu et seront retournés aux contributeurs en cas de non-réalisation du projet.

...aux considérations organisationnelles...

A la création, les activités du Coin Bleu seront transférées formellement de l'Association de la Croix-Bleue à la Fondation Le Coin Bleu, de manière transparente. Les éléments transférés concerneront notamment certains actifs (véhicules, mobilier, stocks des magasins) mais aussi les contrats des employés, les locaux, ainsi que tous les contrats avec des personnes placées par différents services partenaires. L'équipe de gestion opérationnelle et d'encadrement existante restera en place et sera fonctionnelle dès le début des activités dans la nouvelle structure. Un lien fort sera établi avec le conseil de Fondation qui sera impliqué de manière concrète dans la supervision et la conduite stratégique des activités déployées par la fondation.

...pour un projet centré sur l'humain

Dans notre politique et dans nos activités, nous voulons placer l'humain au cœur de notre développement. Le bien-être au travail constitue un puissant levier pour l'épanouissement de la personne, et des objectifs fixés par nos partenaires, tels que l'Office de l'Assurance-Invalidité du canton de Neuchâtel et de l'ODAS. Depuis sa création, le Coin Bleu mène une politique de développement des connaissances, mais aussi d'élargissement des compétences personnelles.

Vous pouvez participer et nous aider à concrétiser ce projet

- Par un apport en capital à la création de la fondation qui vous sera retourné si le projet ne se concrétise pas
- Par votre engagement au sein du conseil de Fondation en formation
- Par votre partage avec des personnes de votre réseau qui pourraient être motivées et intéressées par ce projet



Croix-Bleue

SECTION LOCLOISE

Hotline 032 932 22 35

Contactez-nous

M. Patrice Boyer
Directeur Général du Coin Bleu

Rue des Envers 37
2400 LE LOCLE

Compte bancaire pour les dépôts en compte

IBAN CH88 8080 8006 3881 4042 1
BIC RAIFCH22

Mention "versement projet fondation"

Compte bancaire pour les dépôts en consignation

IBAN CH21 00243 243 253 388 01J
BIC UBSWCHZH10A

Mention "Fondation Le Coin Bleu"